



## PROCÈS VERBAL

### RÉUNION DU 30 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de GRON, sous la présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Quorum : 19

Date de convocation du Conseil Communautaire : 23 janvier 2024

Date d'affichage : 23 janvier 2024

PRÉSENTS : Mesdames BELLEVILLE, de KERPOISSON, DESIAUME, GAY, GOGUÉ, GOUDIN, SURGENT, Messieurs ALEXANDRE, BARREAU, BLANCHARD, CARLIER, CHASSIOT, GLEIZES, GROSJEAN, JAUBERT, LOISEAU, LORADOUX, MÉREAU, MOINET, PERRONNET, TIBAYRENC, VERTALIER.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ALLEGAERT, M. CHAROY, Mme CHIRON, M. DUBOIS, Mme DUCATEAU, Mme ERNE, M. FRÉRARD, M. PISKOREK, Mme SARRON.

ABSENTS : M. ANDRAULT, M. BONVOT, M. BOUGRAT, M. RIGOLLET, M. VAN DE WEGHE.

POUVOIRS : M. ALLEGAERT à M. CARLIER, M. CHAROY à M. TIBAYRENC, M. DUBOIS à M. LOISEAU, Mme DUCATEAU à Mme SURGENT, Mme ERNE à M. BLANCHARD, M. FRÉRARD à M. ALEXANDRE, M. PISKOREK à M. JAUBERT, Mme SARRON à Mme GOGUÉ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. BARREAU.

#### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2023,

- Modification des statuts du SIVY,
- Élections de 9 titulaires et 9 suppléants au SIVY suite à modification statutaire,
- Modification des statuts du SIAB3A,
- Élection de nouveaux délégués au SIAB3A suite à démissions,
- Élection d'un nouveau délégué suppléant au SIRVAA suite à démission,
- Avis sur le projet de territoire du PETR Centre Cher,
- Demande de subvention DETR modificative travaux dans les écoles (1<sup>ère</sup> tranche),
- Semaine scolaire à 4 jours,
- Demande de subvention à la CAF du Cher « Septaine Game »,
- Demande de subvention à la CAF du Cher présentation du « Livret d'accueil »,
- Convention SDIS 18,
- Plan de financement passage en LED éclairage ZAC des Alouettes,
- Questions diverses.

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 4 DÉCEMBRE 2023**

Le procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2023 est approuvé.

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SIVY**

Madame la Présidente expose :

Par délibération n° 25/2023 en date du 17 octobre 2023, le Comité Syndical du SIVY a approuvé ses nouveaux statuts.

Considérant que le Conseil communautaire est appelé à donner son avis sur l'approbation des statuts du SIVY ;

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide :

- de donner un avis FAVORABLE sur les modifications des statuts du SIVY tels que présentés dans la délibération n° 25/2023 du 17 octobre 2023 ;

Vote à l'unanimité.

## **ÉLECTION DE 9 TITULAIRES ET 9 SUPPLÉANTS AU SIVY SUITE A MODIFICATION STATUTAIRE**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la loi MAPTAA du 27 janvier 2014
- Vu le transfert de compétence à l'échelon des communautés de communes depuis le 1er janvier 2018
- Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique
- Vu les nouveaux statuts du SIVY

Il est procédé à l'élection des représentants de La Septaine au SIVY à l'unanimité des membres présents à main levée

Sont ainsi élus :

| <b>TITULAIRES</b>     | <b>SUPPLÉANTS</b>     |
|-----------------------|-----------------------|
| M. Philippe DESNOUES  | M. Gilles CLAVIER     |
| M. Michel HIMBERT     | M. Sébastien GUIN     |
| M. Arnaud MAITRAT     | M. Joanny ALLEGAERT   |
| M. Philippe SAUTEREAU | M. François CHATAGNON |
| M. Bruno PISKOREK     | Mme Béatrice SARRON   |
| M. Alain BAUDON       | M. Thierry DELANOUE   |
| Mme Pascale MARCEL    | M. Nicolas LECOMTE    |
| M. Hervé POLICARD     | Mme Anna CHIRON       |
| M. Alain BLANCHARD    | M. Arnaud LEVEQUE     |

Tous les délégués sont élus à l'unanimité.

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SIAB3A**

Madame la Présidente expose,

Considérant la délibération n° 2023/119 en date du 27 septembre 2023 prise par la communauté de communes du Pays de Tronçais relative à leur demande d'adhésion au SIAB3A en représentation/substitution des communes du Pays de Tronçais et la modification des statuts du SIAB3A en conséquence ;

Considérant l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que les EPCI-FP, représentant par substitution une commune incluse dans le périmètre du bassin versant, peuvent être admises à faire partie du syndicat ;

Le conseil communautaire de chaque communauté d'agglomération ou de commune membre est ainsi appelée à donner son avis sur la modification des statuts du SIAB3A, rédigés conformément au document joint en annexe.

Madame la Présidente propose à l'assemblée :

- D'approuver la modification statutaire du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents tels qu'ils sont annexés à la présente délibération ;
- De notifier la présente décision au Président du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

### **APPROUVE**

- La modification des statuts, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération ;
- La notification de la présente décision au Président du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents.

Vote à l'unanimité.

## ÉLECTION DE NOUVEAUX DÉLÉGUÉS AU SIAB3A SUITE A DÉMISSIONS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la loi MAPTAA du 27 janvier 2014
- Vu le transfert de compétence à l'échelon des communautés de communes depuis le 1er janvier 2018
- Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique
- Vu les statuts du SIAB3A
- Vu la délibération n° 2021-06-086 en date du 28 juin 2021 relative à l'élection de délégués au SIAB3A
- Vu la démission de Madame COLLIOT et Monsieur LOURDEL de leurs fonctions municipales
- Considérant qu'il convient de procéder à leurs remplacements
- Considérant qu'à l'unanimité le conseil communautaire a décidé que le vote ne se ferait pas à bulletins secrets,
  
- Considérant les candidatures de M. FONTAINE et de M. SURGENT comme titulaires et de M. DUBOIS comme suppléant à la place de M. FONTAINE
  
- M. FONTAINE et M. SURGENT sont élus en qualité de délégués titulaires au sein du SIAB3A, M. DUBOIS est élu suppléant à la place de M. FONTAINE.

Vote à l'unanimité.

## ÉLECTION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SIRVAA SUITE A DÉMISSION

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la loi MAPTAA du 27 janvier 2014
- Vu le transfert de compétence à l'échelon des communautés de communes depuis le 1er janvier 2018
- Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique
- Vu les statuts du SIRVAA
- Vu la délibération n° 2020-07-059 en date du 20 juillet 2020 relative à l'élection des délégués de La Septaine pour siéger au SIRVAA
- Vu la démission de M. Marcel LAGRANGE de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal de la commune de Baugy,
- Considérant qu'il convient de procéder à son remplacement
- A l'unanimité des Membres présents il est procédé à l'élection à main levée

Considérant la candidature de M. DUBOURG

- M. DUBOURG est élu au scrutin uninominal et secret en qualité de délégué suppléant au sein du SIRVAA.

Vote à l'unanimité.

## AVIS SUR LE PROJET DE TERRITOIRE DU PETR CENTRE CHER

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5741-1 et suivants ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes de La Septaine ;
- Vu l'Arrêté Préfectoral n°2022-0852 du 8 juillet 2022 portant modification des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Centre-Cher ;
- Vu la délibération n°11 du Comité Syndical du 20 décembre 2023 sur la validation du projet de territoire soumis pour avis avant approbation,

L'élaboration d'un projet de territoire constitue la mission centrale des PETR. Il s'agit d'un document cadre d'orientation mais aussi d'actions, qui doit identifier les priorités stratégiques et opérationnelles à l'échelle du PETR, puis préciser les projets à conduire à court, moyen et long terme pour les atteindre.

Le projet de territoire du PETR se déclinera donc tout d'abord dans les démarches et actions portées par le PETR : SCoT, contractualisations, contrat local de santé, projet alimentaire territorial. Il se traduira aussi à travers des projets concrets, qui pourront être portés par le PETR mais aussi par les EPCI membres ou des partenaires.

Son élaboration s'est appuyée sur une démarche de concertation et de dialogue, à travers le partage d'éléments de diagnostic, la mise au débat des constats et des priorités, l'identification de défis prioritaires partagés à l'échelle du PETR, puis la définition collective des orientations et des actions à mener. Cette démarche avait pour objectif de favoriser l'adaptation du projet aux spécificités du territoire, mais aussi à favoriser sa cohérence avec les priorités portées par les EPCI membres et les partenaires.

Concrètement, afin de ne pas refaire une nouvelle étude longue et fastidieuse, le PETR s'est appuyé pour le diagnostic sur le travail déjà réalisé à son échelle (diagnostics SCoT, PAT, CLS, GPECT...), sur des approfondissements réalisés en interne, mais aussi sur les démarches portées par les EPCI (PLUi, projet de territoire, PCAET...).

Sur cette base, plusieurs temps d'échanges techniques, politiques et mixtes ont été organisés tout au long de l'année 2023, en instances PETR, en groupes de travail rassemblant élus, techniciens, partenaires, en bilatérale avec les EPCI et les partenaires. L'objectif était de pouvoir s'approcher au plus près des enjeux locaux, puis d'identifier des priorités partagées et des actions concrètes. Le séminaire/conférence des maires du 21 novembre 2023 a permis de finaliser ce travail, qui a fait ensuite l'objet d'un débat lors du comité syndical du PETR du 20 décembre dernier.

Afin de renforcer la capacité des EPCI à s'exprimer et contribuer au projet de territoire, le PETR a choisi de calquer sa procédure d'approbation sur celle des documents d'urbanisme, avec une première validation du projet de territoire en comité syndical, suivi d'une phase de consultation des EPCI, puis une validation définitive en comité syndical du PETR pour tenir compte des éventuelles suggestions des EPCI.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire aujourd'hui de se prononcer sur le projet de territoire du PETR Centre-Cher.

Ce dernier s'articule donc en 3 défis et 9 orientations :

**Défi I.** Attirer, accueillir et fidéliser les familles et les actifs en misant sur nos qualités territoriales

Orientation 1. Bien vivre dans toutes les centralités du Centre-Cher

Orientation 2. Ici, la nature nous est Cher

Orientation 3. Le Centre-Cher, terre d'ancrage professionnel

**Défi II.** Renforcer le rôle structurant du territoire, son rayonnement, son attractivité, son développement économique

Orientation 4. Le Centre-Cher moteur du sud régional, en s'appuyant sur les pôles de Bourges et Vierzon

Orientation 5. Le Centre-Cher, territoire productif qui s'appuie sur ses spécificités

Orientation 6. Le Centre-Cher, accessible partout et pour tous

**Défi III.** Organiser nos capacités collectives d'action publique territoriale en fédérant nos forces communales et intercommunales

Orientation 7. Le PETR au service des intercommunalités

Orientation 8. Le Centre-Cher territoire apprenant, par le dialogue et le partages d'éléments de connaissance du territoire et de ses enjeux

Orientation 9. Préparer le territoire aux politiques publiques de demain

Chacune des orientations se décline en actions concrètes avec 3 horizons temporels : les actions déjà initiées à conserver/renforcer ; les actions à lancer sur la période 2024-2026, les actions à envisager sur la période 2027-2030. Certaines actions phares le composent comme la création d'un outil partagé d'observation territoriale (mieux connaître les dynamiques territoriales locales), le développement du partage de compétences entre acteurs publics (interconnaissance, ingénierie...) et la volonté de défendre la place du territoire à l'échelle régionale (représentation aux instances régionales, participation aux documents régionaux...).

Une dixième orientation transversale a de plus été validé : « s'engager à faire vivre le projet dans la durée, à travers un rendez-vous annuel de type « conférence territoriale », rassemblant autour des élus les forces vives du territoire, pour faire le point sur l'avancement du projet, évaluer ses bénéfices, résoudre ses insuffisances, compléter ses ambitions.

Enfin, suite à la désignation de Bourges Capitale Européenne de la Culture le 13 décembre dernier et compte tenu des impacts à prévoir pour l'ensemble du territoire, le PETR ajoutera une orientation spécifique supplémentaire dans le projet de territoire, au sein du défi 2 et constituera un groupe de travail dédié pour faire des propositions de rédaction et d'actions concrètes durant le 1er trimestre 2024.

En synthèse, le projet de territoire du PETR constitue à la fois la feuille de route du PETR et un outil au service de la cohérence de l'action des collectivités du territoire, notamment des EPCI qui doivent se prononcer formellement dessus, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le projet de territoire du PETR Centre-Cher ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération

Vote à l'unanimité.

## DEMANDE DE SUBVENTION DETR MODIFICATIVE TRAVAUX DANS LES ÉCOLES (1<sup>ère</sup> tranche)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu les travaux de sécurisation et de réhabilitation énergétiques des écoles de La Septaine (1ère tranche)
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente concernant ces travaux,
- - Considérant que le coût total pour ces travaux est de 423 016,20 € H.T.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le plan de financement suivant pour la sécurisation et la réhabilitation énergétique des écoles de La Septaine (1ère tranche)
  - Etat / DETR : 211 508,10 €
  - Communauté de communes de La Septaine : le solde des travaux soit 211 508,10 €

Le conseil communautaire autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette opération.

**Cette délibération annule et remplace la délibération 2023-12-130 du 5 décembre 2023.**

Vote à l'unanimité.

### **SEMAINE SCOLAIRE A 4 JOURS**

- Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013,
- Vu le décret n° 2017-1106 du 27 juin 2017,
- Vu le courrier en date du 18 novembre 2023 de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Cher,
- Vu les conseils d'écoles de La Septaine relatifs à l'aménagement du temps scolaire,
- Considérant que depuis la rentrée de septembre 2018, la semaine scolaire s'organise sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours,
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

- Sollicite l'accord de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale pour organiser la semaine scolaire, à compter de la rentrée 2024, sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

### **DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF DU CHER « SEPTAINE GAME »**

Entendu l'exposé de Madame la Présidente concernant le projet du Service jeunesse « Septaine Game » 2024 et après en avoir délibéré :

- approuve le financement de ce projet qui se déroulera sur le territoire de La Septaine, en juillet 2024, et dont le fonctionnement nécessite un montant prévisionnel de 4 600 € TTC.
- sollicite une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher :
  - Caisse d'Allocations Familiales du Cher. : 3 680 € TTC soit 80 % du montant.
  - Communauté de communes – fonds propres : le solde du montant soit 920 € TTC.
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

### DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF DU CHER – PRÉSENTATION DU « LIVRET D'ACCUEIL »

Entendu l'exposé de Madame la Présidente concernant le projet de présentation du Livret d'accueil et après en avoir délibéré :

Le conseil communautaire

- Approuve le financement de ce projet dont le fonctionnement nécessite un montant prévisionnel de 4 300 € TTC ;
- Sollicite une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher :
  - Caisse d'Allocations Familiales du Cher : 3 440 € TTC soit 80 % du montant
  - Communauté de communes – fonds propres : le solde du montant soit 860 € TTC.
- Autorise Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

### CONVENTION SDIS 18

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le projet de convention pour l'accueil des enfants des sapeurs-pompiers volontaires au sein des accueils de La Septaine
- Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

- Approuve la convention d'accueil des enfants en faveur des sapeurs-pompiers volontaires
- Autorise madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote :  
Abstention : 1  
Pour : 29

## PLAN DE FINANCEMENT PASSAGE EN LED – ÉCLAIRAGE ZAC DES ALOUETTES

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le plan de financement prévisionnel établi par le SDE 18,
- Considérant la nécessité de rénover l'éclairage public de la ZAC des Alouettes à Avord en passant en led,

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Madame la Présidente et après en avoir délibéré

- Décide de procéder à la rénovation de l'éclairage public de la ZAC des Alouettes à Avord pour un montant de 29 834,05 € H.T.
- Approuve le plan de financement suivant :
  - Prise en charge par le S.D.E. 18 de 70 % du montant H.T. soit 20 883,84 €
  - Participation de La Septaine de 30 % du montant H.T. soit 8 950,22 €
- Autorise Madame la Présidente ou à défaut un Vice-Président, à signer tout document relatif à ces travaux.

Vote à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

La question est posée de savoir ce qu'il en est du tri dans les cantines. Monsieur Vertalier répond qu'une réflexion est actuellement menée car il faudra faire du cas par cas pour chaque école et chaque cantine. La Septaine, en ce moment, recueille les besoins et donnera l'info au SICTREM.

Une sensibilisation de nos agents au tri sera faite ainsi qu'une rencontre avec le Maître composteur.

Pour le problème des colonnes pleines sur certaines communes, le SICTREM a mis en place de nouveaux points d'apports, de nouvelles colonnes ou a intégré dans le contrat avec Véolia 2 passages par semaine, selon les besoins.

La mise en place de composteurs collectifs pour les immeubles est envisagée.

Litige avec la commune de St. Just.

Pour l'année scolaire 2018-2019, les calculs ont été refaits au réel. Monsieur Grosjean doit rencontrer M. Garcia à la fin du mois de février.

Redevance Ordures Ménagères de l'EHPAD de Nohant-en-Goût.

Monsieur Allégaert demande à ce que l'EHPAD paye ses ordures ménagères via la Taxe et ne soit plus considéré comme un gros producteur.

Madame la Présidente va demander à la DGFIP une simulation des montants avec les 2 modes de calcul.

Monsieur Jaubert précise que le service ne sera pas le même non plus si l'EHPAD passe à la Taxe car il n'y aura plus qu'un seul ramassage par semaine comme sur le reste du territoire. Il faut également avoir à l'idée que si l'EHPAD paye moins, la différence sera répartie sur le montant payé par les habitants.

GIP Récia propose 2 dates pour une présentation de produits qui sont adaptés aux communes les 29 mars et le 5 avril 2024.

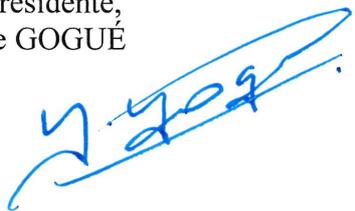
Une rencontre pour information sur l'OPAH est prévue le 8 février à 9H00 à La Septaine sur le thème « Comment ça marche l'OPAH ».

Monsieur Tibayrenc tient à signaler que les remontées sur l'accueil de loisirs du mercredi à Soye-en-Septaine sont très positives. Il tient à remercier Tristan qui fait un excellent travail.

Madame Goudin parle des grandes difficultés que rencontrent actuellement les services à domicile. Elle trouve dommage que La Septaine n'en parle pas. Madame Desiaume demande s'il n'est pas possible de faire un écrit afin de faire remonter ces difficultés car tous les anciens de nos communes sont concernés.

Madame la Présidente va se rapprocher de l'Association des Maires du Cher afin de lancer une alerte et de mettre en place une action commune.

La Présidente,  
Mme GOGUÉ



Le Secrétaire,  
M. BARREAU

